



Prolongeant une tradition ancienne de son fonctionnement, l'APESC soumet un questionnaire aux candidats de l'élection municipale du 9 mai 2021 pour mieux connaître leurs ambitions environnementales et leurs engagements pour notre commune ainsi que leurs positions par rapport aux préoccupations de l'APESC en termes de patrimoine, bâti et naturel, d'aménagement et de protection du site de la vallée. Le questionnaire a été élaboré par l'ensemble des adhérents de l'APESC qui ont souhaité apporter leur contribution.

Ce nouveau questionnaire complète celui que l'APESC a soumis lors des élections du 15 mars 2020

Si le candidat veut modifier des réponses au questionnaire de 2020 il peut.

Les réponses seront diffusées aux membres de l'APESC et mises à disposition des habitants.

Biodiversité

1- Fauchage : Vous engagez-vous à adopter les solutions préconisées par le Parc Naturel Régional de coupe des friches et des talus : fauches tardives, maintien pour les insectes d'une bande refuge non coupée, fauchages laissés sur place au moins 48h...

REPONSE :

Pour Chevreuse2021, la préservation et le développement de la biodiversité, des corridors écologiques, est un impératif. Les modalités d'entretien et de gestion différenciée des espaces publics doivent être plus respectueuses des enjeux écologiques. Aussi, il est proposé dans notre programme d'élaborer un plan de gestion des espaces/parcs/boisements communaux, définissant notamment des pratiques de fauche plus fréquentes au droit des cheminements/des espaces ouverts au public, et des pratiques de fauche tardive au droit des espaces moins fréquentés. Certains secteurs seront quant à eux, non fauchés, car très intéressants sur le plan écologique. Il s'agit ainsi d'offrir une diversité et une richesse faunistique et floristique plus importante, pas seulement pour les insectes mais également pour les oiseaux, la microfaune et la diversité des espèces végétales prairiales.

Concernant la trame verte et bleue, il ne faut plus faucher jusqu'en bordure de l'Yvette et de ses annexes hydrauliques, mais laisser une bande herbacée/arbustive afin de protéger physiquement les berges, permettre le développement de végétaux adaptés au contexte humide, et le refuge de nombreuses espèces. De plus, le maintien de prairies ouvertes, notamment en contexte humide, est également une priorité.

Concernant les boisements, en lien avec les différents acteurs institutionnels, là aussi une gestion globale est à mettre en œuvre, en intégrant les incidences liées au réchauffement

climatique. De plus, les mares et mouillères en milieu forestier méritent d'être davantage entretenues ou créées.

Les préconisations de gestion des espaces proposées par le PNR, mais également par le Conservatoire Départemental des Espaces Naturels Sensibles, seront bien évidemment appliquées.

2- Fleurs : Vous engagez-vous à privilégier et généraliser les fleurs vivaces plutôt que les annuelles dans le fleurissement municipal de Chevreuse, comme c'est trop souvent le cas actuellement et de se rapprocher du PNR pour choisir les essences ?

REPONSE :

L'utilisation des fleurs vivaces dans les fleurissements communaux, associée à un paillage adapté, permet des réductions de coûts, une consommation moindre en eau et une meilleure couverture végétale des sols. Aussi, il sera en effet proposé un nouveau programme de fleurissement, afin d'optimiser l'utilisation des vivaces. Le ruissellement étant très important sur les pentes de Chevreuse, la revégétalisation d'espaces publics sera globalement recherchée pour freiner les écoulements d'eau.

Le cimetière de Chevreuse sera également planté, notamment de sedums, espèces résistantes peu consommatrices d'eau. Le PNR pourra là aussi être d'un précieux conseil, car c'est un acteur essentiel pour l'expertise des enjeux environnementaux.

Renouvellement des arbres en amont : Dans les parcs communaux, et en particulier dans celui des sports, ainsi que dans les cours des écoles, prévoyez-vous un plan de renouvellement des arbres (avec un paysagiste), en replantant bien en amont des coupes futures nécessaires, de sorte que le parc reste toujours arboré ? (Schéma directeur avec professionnel ?)

REPONSE :

Le plan de gestion des espaces/parcs/boisement communaux évoqué précédemment prendra en compte les plantations d'arbres à effectuer à plus ou moins long terme, en densification et renouvellement de l'existant. Le maintien et/ou la création d'espaces ombragés / îlots de fraîcheur, seront indispensables dans les années à venir. Il s'agira d'arbres de haut jet à port structurant, paysager, et d'arbres fruitiers pour permettre une consommation de fruits in situ. Un arboretum pourrait ainsi être créé afin de sensibiliser et expliquer les diverses espèces végétales présentes dans le parc. Cet arboretum viendrait compléter le projet pédagogique des jardins partagés et la promenade des Petits Ponts proposés.

Le plan de gestion global proposé sera confié à des professionnels, ou à des étudiants écologues/paysagistes en fin de parcours scolaires. Chevreuse2021 comprend dans ses colistiers une ingénieure écologue qui pourra apporter toute son expertise, en lien avec le PNR.

Concernant les cours d'écoles, le programme Chevreuse2021 propose la revégétalisation des cours d'écoles, trop minérales et imperméabilisées actuellement. Des plantations d'arbres et arbustes seront proposées, pour apporter de l'ombre et de la fraîcheur aux enfants.

Plantations nouvelles : Pensez-vous densifier la plantation d'arbres haute ou moyenne tige – pourquoi pas des fruitiers – dans des lieux, tels que, le long de la piste cyclable Chevreuse/Saint-Rémy, de manière à augmenter le couvert végétal, procurer de l'ombre aux utilisateurs et améliorer le paysage (et répondre à la question environnementale plus générale) ?

REPONSE :

Dans la continuité des réponses formulées précédemment, la densification d'arbres et arbustes, et de fruitiers, seront planifiées, y compris le long de la piste cyclable, pouvant ainsi créer de nouveaux corridors écologiques et paysagers, et répondre à la question environnementale plus générale, comme vous le soulignez.

3- Le tilleul place de Luynes a malheureusement été abattu lors des travaux de trottoirs et de voirie, puis remplacé par une jardinière qui ne compense en rien l'arbre coupé qui s'accordait parfaitement à cette petite place et lui donnait tout son cachet ainsi qu'un petit coin de fraîcheur en été. Pensez-vous en replanter un pour réaménager cet espace ?

REPONSE :

Là encore, dans la continuité des propositions faites auparavant, afin de favoriser plus de fraîcheur dans le centre-ville pour faire face aux fortes chaleurs, cet espace sera replanté et aménagé sur le plan paysager.

4- Quelles actions locales complémentaires imagineriez-vous pour faire face au changement climatique global ?

REPONSE :

Comme indiqué précédemment, une politique globale de plantations, végétalisation, sera mise en œuvre. Des haies seront plantées le long des murs d'enceinte, habitations, pour optimiser la fraîcheur et préserver les sols.

La ressource en eau sera de plus en plus rare, et les averses plus virulentes. Aussi, une gestion globale des apports d'eaux de pluies, des ruissellements, devra être définie, en lien avec le SIAHVY et le PNR, pour limiter les risques d'inondation en fond de vallée, conformément au Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de l'Yvette arrêté par le Préfet, et optimiser l'utilisation de l'eau. Les zones inondables devront absolument être préservées. La qualité de l'eau devra également faire l'objet de toute notre attention.

En lien avec la CCHVC et Ile de France Mobilités, les transports en commun/transport à la demande (TAD)/covoiturage, devront être optimisés, et les liaisons douces davantage développées, pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.

De plus, le programme de rénovation énergétique sur les bâtiments communaux, mais également les actions proposées aux particuliers, subventionnées dans le cadre des dispositifs

départementaux, en lien avec les partenaires institutionnels, seront mis en œuvre et permettront de réduire les pertes de chaleur.

Par ailleurs, la consommation de produits locaux limitera les trafics routiers, favorisera les circuits courts, et contribuera également à limiter les gaz à effet de serre.

De façon plus globale, le Plan Climat (PCAET) initié par la CCHVC et le Schéma D'aménagement des Eaux (SAGE) définissant les enjeux globaux liés à la ressource en eau, devront définir des programmes d'actions liées au réchauffement climatique, sur la base d'un diagnostic précis à l'échelle intercommunale. La commune de Chevreuse doit s'impliquer fortement dans l'élaboration de ces grands Schémas, y compris au sein de la Commission Local de l'Eau (CLE). Pour toutes ces questions, le PNR est également un partenaire incontournable.

Préservation et gestion du Patrimoine

Historique

5- **Site patrimonial remarquable (SPR)**, puisque, selon le questionnaire de mars 2020, l'AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) visant à protéger le centre ville est abandonné. Il faut relancer une étude pour la création d'un site patrimonial remarquable (SPR) qui remplace aujourd'hui les AVAP. Prenez-vous l'engagement de la lancer dès le début du mandat, dans la mesure où ces études sont longues à aboutir ;

- Si oui, prenez-vous l'engagement d'intégrer l'APESC dans la commission locale du site patrimonial remarquable (CLSPR)
- Si oui, pensez-vous privilégier un *Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)* ou un *Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP)* ?

REPONSE :

L'avis des partenaires techniques et institutionnels, comme la DDT, DRIEE, UDAP, l'architecte des Bâtiments de France, le PNR, seront précieux pour que la commune soit conseillée afin de favoriser le patrimoine remarquable sur Chevreuse.

De plus, nous souhaitons des commissions participatives sur des sujets aussi essentiels pour la préservation du site de Chevreuse. L'association APESC a bien sûr toute sa place et sa légitimité dans les débats de la vie communale.

6- **OPAH** : Dans la continuité de la création d'un SPR, proposerez-vous de refaire une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour permettre aux immeubles du centre ville de se réhabiliter plus rapidement ?

REPONSE :

Une OPAH concernant les habitations, immeubles, commerces, en centre-ville serait en effet intéressante à mettre en œuvre pour valoriser et redynamiser le centre-ville, comme indiqué dans notre programme. Il est fort regrettable que la commune de Chevreuse ne se soit pas inscrite au programme « Petites Villes de Demain » lancé tout récemment par l'Etat dans le contexte de crise, en lien avec la CCHVC, ce qui lui aurait permis de bénéficier d'aides précieuses, notamment en ingénierie.

Certaines communes caractérisées par un riche patrimoine vernaculaire ont également mis en oeuvre des OPAH « petit patrimoine » : il serait intéressant d'explorer également ensemble cette piste.

Vie quotidienne et Cadre de vie

7- Sensibilisation des enfants ; Etes-vous prêt à promouvoir le respect de l'environnement et ses enjeux en développant des actions auprès des enfants via le périscolaire, le centre de loisir, la bibliothèque : actions quotidiennes, études de la nature, plantations expérimentales, fête de la nature, espace nature au sein de la bibliothèque, herbiers, etc.

REPONSE :

Comme précisé dans notre programme, les actions pédagogiques sont une priorité. Un travail étroit avec les enseignants sera recherché, afin de s'inscrire dans un programme pédagogique de l'éducation nationale. De plus, la crise sanitaire montre combien il est important de monter des animations en extérieur. Les liens inter-générationnels seront également recherchés.

Notre projet de créer un jardin pédagogique permettra aux enfants de comprendre tout l'intérêt de cultiver notre sol, et avoir la satisfaction de récolter ses propres fruits et légumes.

Divers organismes comme l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le PNR, le Conservatoire Départemental des Espaces Naturels Sensibles, le SIAVHY, peuvent également proposer des animations, avec d'importantes aides financières ou de moyens humains mis à disposition. L'APESC peut nous aider dans cette démarche. Des projets participatifs pourront être proposés en ce sens.

8- Quelles propositions ferez-vous pour faciliter la *mobilité douce* et le stationnement des vélos en centre ville ?

REPONSE :

Pour faciliter la mobilité douce, en lien avec la CCHVC, nous devons étudier de façon globale les liaisons douces envisageables pour rejoindre le centre ville (piétons/vélos). La sécurité des mobilités douces est une vraie problématique et un enjeu essentiel pour le mieux vivre ensemble.

Concernant le stationnement des vélos, des bicyclics seront aménagés, afin de favoriser la dépose des vélos.

Des locations de vélos électriques à des endroits stratégiques pourront également être envisagées à plus long terme, en lien avec les partenaires concernés.

9- Amélioration et entretien de la piste cyclable Mettrez-vous en place, avec les autres acteurs concernés, un système d'entretien régulier de la piste de Chevreuse à Saint-Rémy avec, en particulier, la création d'une bande piéton pour faciliter le passage des vélos ?

REPONSE :

C'est une compétence de la CCHVC. Ce tronçon en liaison douce est un espace de vie évident pour les piétons, les vélos, les familles, avec rollers et patinettes, permettant l'accès à la ferme de Coubertin. La solution est peut-être également d'élargir la liaison douce : à défendre en commission au sein de la CCHVC.

10- Développement actif de nouvelles pistes : Parallèlement ou en concertation avec la CCHVC, prenez-vous l'engagement de développer rapidement quelques pistes cyclables permettant de relier certains quartiers, comme le Rhodon aux écoles de la rue Fabre-d'Églantine et au centre de loisir, à la jardinerie, et vers Trottigny, ainsi qu'à rendre cyclable le chemin qui prolonge la rue Charles-Michels.

REPONSE :

Toutes les connexions citées sont une évidence, permettant un lien entre les différents quartiers de Chevreuse. Aussi, pour le Rhodon et Trottigny, nous devons penser au dénivelé qui peut être synonyme de danger dans le sens de la descente (freinage pour les enfants) et un effort physique pour les moins sportifs dans le sens de la montée. Un travail étroit de réflexion est actuellement mené en commission de la CCHVC dont le maire de Choisel (Alain Seigneur) est le Président. Chevreuse2021 fait partie intégrante de cette réflexion et a proposé que la sécurité soit au cœur du projet. Les discussions actuelles semblent se diriger vers la priorisation des liaisons hameaux centre-ville pour faire des courses de proximité plutôt que de très longues pistes cyclables pendulaires difficiles et coûteuses compte tenu du dénivelé de la Vallée de Chevreuse.

11- Sécurité routière : La portion de la route de la Brosse entre le château et le chemin Jean-Racine – lorsqu'il s'engage dans le bois – est fortement fréquentée par les promeneurs, enfants et poussettes, randonneurs et classes entières en promenade. Les voitures passent parfois très vite. Envisageriez-vous l'installation de 3 plateaux ralentisseurs plus efficace que ceux qui sont placés pour sécuriser les piétons et les riverains à l'entrée de Hautvilliers ? (Un au niveau du chemin Jean-Racine, un autre à l'entrée de Hautvilliers et un au milieu) *Remarque :* les plateaux ne créent pas de difficulté pour le passage des engins agricoles et il semblerait opportun de faire une étude pour trouver le meilleur système n'apportant pas de nuisance pour les riverains.

REPONSE :

C'est une idée judicieuse pour sécuriser les utilisateurs des liaisons douces. Nous retenons la proposition pour l'étudier.

Urbanisme et aménagement

12- Consultation : Vous engagez-vous à consulter régulièrement les associations, et l'APESC en particulier, bien en amont, sur tous les projets d'aménagement ?

REPONSE :

Tous les acteurs locaux sont forces de proposition et amènent de la réflexion et de l'expertise au débat. L'intelligence collective nous impose de déclarer Un grand oui !

13- Réaménagement du site du projet abandonné de nouvelle crèche et du jardin

Puisqu'il semble que le projet de crèche soit abandonné et puisque le trou est rebouché, est-ce pour faire place à un espace planté :

- Prévoyez-vous un projet paysager ?
- Que prévoyez-vous prévu le renforcement de la place Charles-de-Gaulle (de l'église) afin de remettre rapidement en usage la rampe qui conduit aux écoles ?
- Les travaux arrêtés de la crèche ont induit l'abattage de deux châtaigniers centenaires et d'au moins 4 tilleuls, que comptez-vous proposer pour les remplacer ?
- Avec l'effondrement et la perte patrimoniale de la maison d'André Claveau, le réaménagement du haut du parc et de la place Charles-de-Gaulle ne vous semble-t-il pas indispensable pour améliorer cet espace public qui semble délaissé ?
- Pensez reconstruire à l'endroit de la maison Claveau sur la rue de Versailles ?

REPONSE :

Nous avons pour projet de planter un verger, voire une vigne selon l'étude des sols, pour créer un espace de partage et de convivialité, avec une belle intégration paysagère. Cela serait un symbole fort de continuité du patrimoine naturel sachant que Chevreuse accueillait précédemment des vignes. Si la plantation de vignes est envisagée, Chevreuse2021 souhaite coupler ces plantations à une fête des vendanges conjointement avec le festival Magnifik. Les enfants seront mis à contribution pour faire ces vendanges et/ ou ramassage de fruits.

Le cheminement par la rampe d'accès sera remis en état de fonctionnement. Si la reconstruction d'un projet tel que la crèche devait être envisagé dans le futur, elle doit faire l'objet d'études fines, notamment géotechniques ; il est nécessaire de bien comprendre les écoulements d'eau souterrains et si cela s'avère possible, d'envisager des fondations adaptées en conséquence, sur pilotis éventuellement.

14- Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Le règlement actuel du PLU bloque la réhabilitation de certains immeubles du patrimoine bâti du centre ville à cause de l'imposition de places de stationnement.

Par ailleurs, dans le lotissement du Rhodon, l'augmentation du nombre de places de parking obligatoires rend de fait inconstructibles certains terrains de petite taille (250 m²). C'est une règle contraire à l'esprit de la loi *Solidarité et Renouvellement Urbain* (SRU) et aux

démarches de type Bimby (*Build In My Backyard*) promue par le Plan Urbanisme Construction et Architecture, soutenues par le ministère de l'Ecologie.

REPONSE : L'approfondissement de l'étude du PLU durant cette année a fait mûrir notre réflexion qui a évolué.

Chevreuse 2021 : Confirmez-vous votre engagement à modifier le PLU pour trouver des règles mieux adaptées ?

REPONSE :

Oui, nous confirmons notre engagement à modifier le PLU en ce sens. De façon globale, nous souhaitons revoir dans son ensemble la politique d'aménagement de notre territoire communal.

15- Quelle politique mettrez-vous en place dans le PLU pour limiter les abattages d'arbres et l'artificialisation des sols ?

REPONSE :

Le PLU appliquera la circulaire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) du 29 juillet 2019, qui découle du Plan Biodiversité de juillet 2018, et définit toutes les orientations limitant l'imperméabilisation des sols. La préservation de nos espaces naturels et agricoles est une priorité.

16- Quelle politique immobilière, avec quelle répartition des quotas des logements sociaux, envisagez-vous dans cette nouvelle version ?

REPONSE :

Nous souhaitons faire l'inventaire des bâtiments ou terrains en friche, sur des surfaces déjà artificialisées, autour du centre-ville, afin de proposer des petites unités de logements sociaux qui soient bien intégrées sur le plan paysager. Nous voulons éviter les grosses structures et favoriser la mixité sociale. L'idée forte est de négocier avec le Préfet les quotas de logements sociaux et de favoriser l'installation de jeunes couples avec enfants choisis qui n'ont pas les moyens financiers actuels de s'installer à Chevreuse. Cela permet également d'éviter les fermetures de classes.

17- Classement arboricole : Dans la question n°8 du questionnaire de mars 2020, nous évoquons l'augmentation du classement du patrimoine arboricole. Nous pensons qu'il ne concerne pas le seul centre ville.

Chevreuse 2021 : *REPONSE* :

Les arbres sont répertoriés dans le plan de masse de la ville et nous souhaitons augmenter leur nombre.

Chevreuse ensemble : l'extension de ce classement implique la modification du PLU ; restez-vous sur votre position antérieure ?

REPONSE :

Un point global sera effectué, avec les partenaires techniques et institutionnels, afin d'envisager des modifications au PLU et optimiser les démarches administratives. Comme indiqué dans une réponse antérieure notre réflexion sur le PLU a évolué.

18- *Place Simone Weil* : Le site destiné à l'urbanisation pour du logement à coté de la place Simone-Weil (zone UCa du PLU) est traversé par le ru de la Goutte d'Or et constitue une zone inondable bien qu'elle ne soit pas répertoriée par le plan de servitude du PLU. Pensez-vous intégrer cette donnée au cahier des charges du site et faire appel à un concepteur ou un Assistant à Maitre d'ouvrage (AMO) qui ait l'expérience de la construction en ce type de zone (voir l'exemple du centre de Romorantin) afin que le quartier puisse être résilient aux crues cinquantennales ou centennales et permettre de conserver au site une partie de sa biodiversité.

REPONSE :

Dans la continuité des réponses formulées auparavant, ce site fera l'objet d'une attention toute particulière, impliquant une concertation étroite avec les acteurs locaux.

La cartographie des zones humides est un sujet primordial. Celles-ci devront être recensées de façon précise dans le PLU, conformément aux critères d'identification définis par les services de l'Etat, en lien avec le SIAVHY et le PNR. Des emplacements réservés pourraient être envisagés, afin qu'une puissance publique puisse se porter acquéreur de ces zones inondables à préserver, par l'exercice de son droit de préemption.

19- *Zone UH rue de Dampierre* : La parcelle 49 de la zone UH de la rue de Dampierre va sans doute être urbanisée, prévoyez-vous d'avoir un cahier des charges permettant de préserver les berges et une liaison avec le bassin de retenue d'eau et la conservation d'une partie des serres (municipales ?) à partir desquelles l'ensemble de logements pourrait être composé (l'idéal serait d'inscrire ce site en OAP, avec un projet précis)

REPONSE :

Nous souhaitons que cette parcelle soit plutôt dédiée à un usage professionnel ou associatif, comme un projet de maraîchage, en lien avec le projet d'Alimentation Local. Les serres constituent un des derniers vestiges de l'histoire de Chevreuse, avec ses nombreux maraîchers qui investissaient les halles de Paris fin 19^{ème} et début du 20^{ème} siècle, avec sa fameuse pâquerette nommée « la monstrueuse ». La liaison douce a déjà été évoquée au sein de la liste Chevreuse 2021, avec une connexion via la Ruelle aux Bœufs et le bassin de retenue.

Pour information, la première partie de la rue de Dampierre fait déjà l'objet d'une OAP.

20- *Réaménagement du parking de la maison des associations* : L'APESC a adressé en décembre 2020 une lettre demandant à Mme la Maire d'annuler le permis d'aménager visant à la mise en conformité des travaux faits en août 2019. Que proposez-vous pour améliorer les points suivants :

- Visibilité du site depuis le château
- Risques de pollution de l'Yvette
- Réduction de l'inondabilité du site

REPONSE :

L'aménagement du parking va à l'encontre de tous les fondements évoqués précédemment : préservation des zones inondables, plantation/revégétalisation des espaces, préservation du paysage, non-artificialisation des sols, protection de la qualité des rivières....

Nous serons très vigilants quant à sa remise aux normes dans le respect des préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France, du PNR, du SIAVHY, de l'APESC.

En plus des replantations et créations d'espaces verts, des noues pourraient être intégrées au projet, pour une gestion optimale des eaux pluviales avant rejet dans le milieu naturel. De plus, il pourrait être proposé de procéder au recouvrement des surfaces imperméabilisées, par une pergola végétalisée : cette solution permettrait à la fois de masquer l'effet du bitume, notamment depuis la vue du château, et créerait de l'ombrage pour les voitures.

L'intégration de panneaux solaires à cette pergola fera aussi l'objet d'une étude avec l'ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat) pour rendre la Maison des Associations autonome en énergie. Nous mettrons tout en œuvre pour que notre expert auprès de la commission européenne puisse obtenir des subventions nationales et européennes conséquentes et aboutir à un beau projet intégré.

Pollutions & nuisances

21- Nuisances aériennes : Depuis plusieurs mois, de nombreux avions de Toussus-le-Noble ne respectent pas les zones interdites de survol, en particulier entre 19h et 23 h. Prévoyez une action auprès des usagers ou de la gendarmerie de l'aérodrome ?

REPONSE :

Il existe des associations très actives sur le sujet. Nous nous joindrons à elles ainsi qu'aux différentes mairies fortement mobilisés pour le bon respect des règles par les usagers de l'air.

22- Nuisance sonore des motos, souffleurs de feuilles : pensez-vous étudier l'installation de radars sonores et utiliser des engins moins nuisant pour l'entretien de la ville ?

REPONSE :

Ce point pourra être abordé lors de futures commissions thématiques citoyennes.

Pour les nuisances sonores de motos, Chevreuse2021 évoquera en CCHVC la mise en place d'un panneau pédagogique, associé aux radars méduses détecteur de bruit mis en place il y a 18 mois, et qui font l'objet d'une expérimentation. Ce panneau indiquera le nombre de décibels émis. A terme, nous proposerons que ces motos bruyantes soient dans un premier

temps averties par un courrier puis dans un second temps soient verbalisées en cas de récidive dans un délai court.

23- Pollution lumineuse : équiper la ville de détecteurs de mouvement pour pouvoir éteindre la nuit.

REPONSE :

C'est un sujet à traiter avec la Gendarmerie de Chevreuse pour évaluer le sentiment d'insécurité des habitants face à des rues sombres. Le détecteur de mouvement est une des solutions pour éviter les pollutions lumineuses.

24- Aménagement du château : Le Département a annoncé par voie de presse son intention de mise en valeur et d'exploitation commerciale du château par le biais de délégation de service public à un privé, espérant ainsi tripler ou quadrupler sa fréquentation. Cette annonce soulève une vive inquiétude parmi les habitants de Hautvilliers quant aux nuisances – bruit, circulation – qui seraient créées.

- Si le projet est toujours d'actualité, car les informations semblent contradictoires à ce sujet, quels moyens pensez-vous pouvoir mettre en œuvre pour limiter un futur projet à une exploitation du château raisonnable, diurne (petit musée, par exemple), et qui ne devienne pas un cauchemar pour le quartier ?

REPONSE :

Les moyens d'accès et les places de parkings sont limités et à l'encontre d'une fréquentation de masse. Le bon sens devra l'emporter sur une exploitation commerciale surdimensionnée.

25- Renaturation de la colline du château suite au déboisement et à l'éco pâturage : Vous engagez-vous à replanter les coteaux du château avec des acacias (ou autre essence adaptée) tel que c'était avant pour éviter le ravinement actuel ? Envisagez-vous des mesures supplémentaires pour retenir le terrain sous le château ?

REPONSE :

La plantation d'essences adéquates est la solution la plus adaptée pour retenir le coteau. Pour envisager des mesures supplémentaires, nous devons établir les responsabilités et agir ensuite en fonction des expertises rendues.

Toute l'équipe Chevreuse2021 reste à l'écoute de l'APESC et s'engagera très fortement sur le mandat à venir à mettre en œuvre les meilleures solutions environnementales et patrimoniales pour la ville de Chevreuse. Nous souhaitons une écologie positive qui fait sens contrairement à une écologie punitive peu envisageable.